

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
8 heures 35 min.	soir, Omnibus.	9 heures 50 min.	matin, Express.
4 — 35 —	— — — Express.	11 — 49 —	— — — Omnibus.
3 — 50 —	matin, Poste.	5 — 11 —	soir, Omnibus.
9 — 04 —	— — — Omnibus.	9 — 53 —	— — — Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 min.	soir, Omnibus.	8 heures 02 min.	matin, Omnib.-Mixte.
		7 — 52 min.	matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif a eu communication des documents diplomatiques relatifs aux affaires d'Italie, de Syrie, des Principautés-Danubiennes, des États-Unis et du Mexique. Parmi ces documents, il en est trois surtout, concernant la question romaine, qui nous semblent mériter un intérêt spécial et que nous reproduisons à ce titre.

Le ministre des affaires étrangères à M. le marquis de la Valette, ambassadeur de l'Empereur à Rome.

Paris, le 11 janvier 1862.

Monsieur le marquis, si j'ai cru devoir attendre vos premiers rapports pour vous adresser des instructions destinées à compléter celles qui vous ont été données verbalement avant votre départ, le moment est venu de vous indiquer dans leur ensemble les idées du gouvernement de l'Empereur sur la situation respective du Saint-Siège et de l'Italie. Les intérêts de la France se trouvent trop profondément affectés par l'antagonisme de deux causes que ses traditions politiques et religieuses recommandent à titre égal à ses sympathies, pour qu'elle puisse accepter indéfiniment la responsabilité d'un *statu quo* aussi nuisible à l'une qu'à l'autre, et renoncer à l'espoir d'ouvrir la voie à un arrangement.

Le gouvernement de l'Empereur n'a pas à exprimer de nouveau ses regrets des événements accomplis en Italie dans le courant de l'année 1860, et qui devaient inspirer au Saint-Père une vive et légitime douleur. La marche naturelle des choses humaines, cependant, les amène tôt ou tard à passer de l'ordre des sentiments dans l'ordre de la raison, et c'est sous ce dernier aspect que la politique se trouve à la fin forcée de les envisager. La question qui se pose aujourd'hui, monsieur le marquis, est donc celle de savoir si le gouvernement pontifical entend toujours apporter au règlement de ses rapports avec le régime nouveau établi dans la Péninsule, l'inflexibilité qui est le premier de ses devoirs comme le plus in-

contestable de ses droits dans les affaires de dogme, ou si, quel que soit d'ailleurs son jugement sur la transformation opérée en Italie, il se décide à accepter les nécessités qui dérivent de ce fait considérable.

En reconnaissant le royaume d'Italie, le gouvernement de l'Empereur a agi dans la conviction que l'hypothèse d'une restauration du passé n'était plus réalisable, et, sans parler des puissances qui ont cessé de rattacher au Saint-Siège le symbole de leur foi, les résolutions successives du Portugal, de la Belgique et du Brésil, ont assurément la même signification. Parmi les monarchies catholiques, il n'en est ainsi que trois qui se soient abstenues de renouer des relations officielles avec la cour de Turin : ce sont l'Autriche, l'Espagne et la Bavière, et il est permis de supposer que la position particulière de ces puissances à l'égard des souverains dépossédés de Naples, de Parme, de Toscane et de Modène, n'a pas été sans exercer une grande influence sur leur ligne de conduite. Aucun cabinet, d'ailleurs, ne songe à réagir par la force contre l'ordre de choses inauguré dans la Péninsule. Ouvertement proclamé ou tacitement admis, le principe de non-intervention est devenu la sauvegarde de la paix européenne, et la cour de Rome n'attend certainement pas d'un secours étranger les moyens de reconquérir les provinces qu'elle a perdues. Je vais plus loin, je refuse à croire qu'elle consentit jamais à provoquer elle-même, dans un intérêt dont le succès serait au moins douteux, l'une des conflagrations les plus redoutables qu'ait encore enregistrées l'histoire. Les leçons de l'expérience, jointes aux considérations les plus propres à toucher le Saint-Siège, ne lui commandent-elles pas dès lors de se résigner, sans renoncer à ses droits, à des transactions de fait qui ramèneraient le calme dans le sein du monde catholique, renouvelleraient les traditions de la papauté, qui a si longtemps couvert l'Italie de son égide, et y rattacheraient les destinées nouvelles d'une nation cruellement éprouvée et rendue, après tant de siècles, à elle-même !

Je n'ai pas la prétention, monsieur le marquis, de discuter ici un mode de solution. Il me suffit de dire que le gouvernement de l'Empereur a conservé à cet égard une complète liberté de jugement et d'action, et que tout ce que nous avons à rechercher maintenant, c'est si nous devons nourrir ou abandonner l'espérance de voir le Saint-Siège se prêter, en tenant compte des faits accomplis, à l'étude d'une combinaison qui assurerait au Souverain Pontife les conditions permanentes de dignité, de sécurité et d'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir. Cet ordre d'idées admis, nous emploierons nos efforts les plus sincères et les plus énergiques à faire accepter, à Turin, le plan de conciliation dont nous aurions posé les bases avec le gouvernement de Sa Sainteté. L'Italie et la Papauté cesseraient alors de se trouver dans des camps ennemis ; elles reprendraient bientôt l'une et l'autre leurs rapports naturels, et, grâce à des obligations d'honneur garanties par la parole de la France, Rome trouverait au besoin un appui nécessaire du côté même où le danger paraît la menacer aujourd'hui. Un tel résultat, monsieur le marquis, exciterait, nous en sommes convaincus, un vif sentiment de satisfaction et de reconnaissance dans la catholicité entière, et je crois remplir un devoir en vous invitant à ne négliger aucune occasion de vous inspirer du contenu de cette dépêche, dans vos entretiens avec le cardinal Antonelli et le Saint-Père lui-même.

(Signé) THOUVENEL.

Le marquis de la Valette à M. le ministre des affaires étrangères.

Rome, le 18 janvier 1862. — Monsieur le ministre, j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous la date du 11 de ce mois. J'ai trouvé, le lendemain même, l'occasion d'entretenir le cardinal secrétaire d'Etat des considérations qui s'y trouvaient développées. Votre Excellence sait que, pénétré des paroles que j'avais pu recueillir de la bouche même de l'Empereur, je me suis attaché, dès ma première entrevue avec le Saint-Père, à me faire auprès de

FEUILLETON

DON GRAVEL L'AFEREZ.

FANTAISIE MARITIME.

(Suite.)

Après une multitude de digressions, don Gravel, qui poursuivait sa route en brandissant son sabre, conclut en ces termes :

— Forban ! corsaire ! filibustier ! soit ! L'on ne peut être pendu qu'une fois, et Juanita vaut bien la peine qu'on en coure la chance !

Le problème était loin d'être résolu, mais la détermination était prise ; restait à trouver les moyens d'exécution. Or, le jeune enseigne s'ingéniait à débrouiller un chaos de projets étranges, lorsqu'il eut aperçu dans l'ombre un individu caché sous un porche à peu de distance du quai.

— Holà ! cria don Gravel.

— Ah ! c'est le lieutenant, dit avec humeur un homme qui remit dans sa ceinture un énorme couteau.

— Que diable faisais-tu là, maudit coquin ? reprit l'officier, tu devrais être au canot à m'attendre.

— Je vous attendais aussi mon lieutenant, j'étais bien sûr que vous passeriez par ici pour rallier l'embarcation.

— Mais enfin que faisais-tu sous cette porte cochère, maître Brimbollio ?

— Rien ! oh ! rien du tout, seigneur Badajoz.

— Je parierais, brigand, que tu guettais l'occasion de dévaliser quelque honnête bourgeois. Que signifie ce long couteau ?

— Vous croyez donc qu'il y a des bourgeois honnêtes dans ce pays-ci ? dit le marin. Ma foi ! tant pis pour eux. S'il faut vous dire le vrai, je cherchais le moyen de me procurer un peu de tabac. Etre à la Havane, mon officier, et n'avoir pas un misérable cigare à fumer une fois le temps, ce serait capable de damner un saint du Paradis. Si encore on nous payait seulement un mois sur quatre ou bien si l'on nous envoyait croiser au large contre les Anglais, on prendrait patience.

— Camarade, dit l'officier qui se radoucit tout-à-coup, tu m'as l'air d'avoir la conscience large.

— Sauf meilleur avis, mon lieutenant, le trésor qui ne nous paie pas doit l'avoir plus large encore. Je me serais contenté, je vous jure, de la moindre chose, d'un demi-duro, d'une couple de piécettes, d'un réal au pis aller. Il n'est pas défendu de demander l'aumône quand on est pauvre.

— Oui, reprit don Gravel en riant, demander l'aumône un poignard à la main, à deux heures de la nuit !

— C'est que les riches ont l'oreille et le cœur si durs ! Maître Brimbollio était un vigoureux marin, taillé en Hercule, carré, bronzé, velu, barbe et cheveux noirs tirant sur le roux, œil fauve, physionomie renfrognée ; au demeurant, excellent matelot et en possession d'une

grande influence sur le gaillard d'avant. Il faisait office de second contre-maître à bord de la frégate la *Santa-Fé* dont l'enseigne don Gravel était quatrième lieutenant.

— Et tu aimerais, dis-tu, continua ce dernier, tu aimerais à appuyer la chasse aux Anglais ?

— Aux Anglais ou à d'autres, je n'ai pas de préférence. Si je parle des Anglais, c'est parce qu'on est en guerre avec eux.

— Mais crois-tu que, dans la frégate, tu trouverais une quarantaine de gaillards de ton avis ?

— Je n'aurais qu'à lever le pouce pour en emmener cent, cette nuit même.

Don Gravel, pour toute réponse, lâcha un juron admirablement guttural.

— Oui ! seigneur Badajoz, continua Brimbollio, d'un mot, d'un signe, j'entraînerais les cent plus solides de l'équipage. Ah ! mon Dieu ! si nous avions trouvé un officier pour nous commander, depuis longtemps nous courrions bon bord avec ou sans la frégate ; par malheur, nous ne savons pas calculer le point nous autres. Alors on se résigne, on fait son petit service et l'on attend.

Chacun des deux interlocuteurs eut été bien aisé de pouvoir lire sur les traits de l'autre, mais il faisait nuit noire. Don Gravel en savait assez, il restait sur ses gardes ; maître Brimbollio s'était suffisamment avancé :

— Si pour son mauvais destin, pensait-il, l'aferez Badajoz tourne contre moi ce que je viens de lui dire,

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 1^{er} février 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bifange à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très bon cheval de camion, harnais, voiture à quatre roues, etc., dépendant de la faillite de M. ISIDORE GATELIBER, marchand de comestibles en gros à Saumur, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

À la suite de la vente ci-dessus, il sera vendu un très bon cheval de 8 ans, de la gendarmerie de Fontevrault. (48)

M. LOISELEUR, notaire à Neuilley, près Saumur, demande un CLERC.

Etude de M. BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

BONNE FERME

De 50 hectares de terres et prés.

A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6.000 francs pour monter la ferme de bestiaux. S'adresser audit M. BIERMANT.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

M. MÉGNEN,

Rue du Puits-Neuf,

A l'honneur de rappeler au public qu'il continue d'organiser des orchestres pour bals et soirées, aux conditions ci-dessous :

Piano, violon et piston, — 55 fr.;
1^{er} et 2^e violon, alto, basse et piston, — 85 fr.

NOTA. — Toute augmentation dans l'orchestre subira une proportion modérée. (45)

Librairie MONNOYER FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe).

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PROVINCE DU MAINÉ

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Avec des considérations pratiques sur le caractère des mœurs, les usages de ses habitants,

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES,

Par A. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

2 beaux volumes in-8° de 600 pages au moins chacun.

SOUSCRIPTION.

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'*ECHO SAUMUROIS*.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris,

Éditeur de la *France Maritime*, par Gréhan; du *Traité théorique et pratique d'Horlogerie*, de Moinet; du *Dictionnaire des Communes*, par Girault de St-Fargeau; de la *Tenue des Livres sans Maître*, par Deplanque, etc., etc.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE (extraite de la *Clef de la Langue et des Sciences* (*));

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE.

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOËL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau, afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, et justifiant pleinement son titre, elle se place, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort volume in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 12 fr. pour la France. (Franco.)

(*) Cinq forts volumes in-8°, en vente chez le même Éditeur. Prix 26 fr. pour Paris, et 40 fr. pour la France. (Franco.)

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au Bureau du Journal et chez les Libraires.

LES COULISSES DU MONDE

JOURNAL DE

M. PONSON DU TERRAIL

OEUVRES COMPLÈTES.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

POUR UN ABONNEMENT DE SIX MOIS, SIX FRANCS; — POUR UN AN, DIX FRANCS.

En un mandat à l'ordre de M. F. MARTIN, rue Cadet, 34.

On s'abonne directement, 30, rue du Bac, à l'imprimerie du Corps Législatif, et chez tous les Libraires de Province et de l'Étranger.

Les éditeurs de cette publication ont songé à réunir dans un format unique, dont la collection formera tous les six mois un magnifique volume, les œuvres complètes du jeune et dramatique romancier qui, depuis dix ans, obtient un si légitime succès en France et à l'étranger.

Romans historiques, romans de mœurs contemporaines, aventures de cape et d'épée, histoires fantastiques, l'auteur de la *Jeunesse du roi Henri*, et des *Drames de Paris* a touché à tous les genres avec un égal bonheur et un rare talent.

Le journal que nous offrons aujourd'hui au public porte le titre de l'un des premiers et des meilleurs romans de M. PONSON DU TERRAIL.

Le journal *Les Coulisses du Monde* paraîtra toutes les semaines, richement illustré, et publiera simultanément deux romans, dont l'un **ENTIÈREMENT INÉDIT**, plus une *Cronique* de l'auteur sur les événements du jour, embrassant les *théâtres*, les *salons*, le *sport*, la *critique*, les *arts*, les *causes célèbres*, la *vie des eaux*, etc.

La publication des œuvres complètes de M. PONSON DU TERRAIL durera trois années, au bout desquelles le lecteur aura pu se procurer, pour trente francs, la matière de plus de 100 volumes in-8°, dont le prix ordinaire en librairie dépasse trois cents francs.

POUR PARAÎTRE SUCCESSIVEMENT: LES NUITS DE LA MAISON DORÉE (ENTIÈREMENT INÉDIT).

LES CHEVALIERS DU CLAIR DE LUNE.
LA BARONNE TRÉPASSÉE.
LES COULISSES DU MONDE.
LES COMPAGNONS DE L'ÉPÉE.
LA DAME AU GANT NOIR.
LE FILLEUL DU ROI.
LA JEUNESSE DU ROI HENRI.

LES MÉMOIRES D'UNE VEUVE.
LES CAVALIERS DE LA NUIT.
DIANE DE LANCY.
LES DRAMES DE PARIS.
LA TOUR DES GERRAULTS.
LES ORPHELINS DE LA ST-DARTHÉLÈRY.
LE DIAMANT DU COMMANDEUR.

LA MULE DE SATIN.
LE ROI DE TRÈFLE.
LA FORGE DE NOGARET.
LES ÉTUDIANTS DE HEIDELBERG.
LA CAPE ET L'ÉPÉE.
LES GARDES FRANÇAISES.
LES ORANGES DE LA MARQUISE.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,